



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : C. Pouillart
Poste: 70.38

2011-CG-6-3247

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

ADOPTION DE 4 CONTRATS EAU ET COMPLÈMENT À 2 CONTRATS EAU DÉJÀ ADOPTÉS PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UN CONTRAT EAU ET D'UNE SUBVENTION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Politique : Réseaux et infrastructures
Secteur : Eau et assainissement

Programme : Contrats eau			
Données financières	AP 2011	CP 2011	DFS
Montant actuel	7 800 000 €	2 610 000 €	100 000 €
Montant déjà engagé	4 796 765 €	0 €	66 830 €
Montant disponible	3 003 235 €	2 610 000 €	33 170 €
Montant réservé pour ce rapport	102 153 €	7 087 €	0 €

Prévision de versement des subventions du présent rapport	Montant pluriannuel	2011	2012
Investissement	102 153 €	7 087 €	95 066 €
Fonctionnement	36 904 €		36 904 €

Les contrats eau ont été mis en place par le Conseil général des Yvelines par délibération du 16 décembre 1994 pour mettre en œuvre sa politique en matière d'environnement. Leur objectif est d'assurer la cohérence de la gestion de l'eau. Depuis la création du dispositif, 229 contrats eau ont été signés. 97 contrats eau sont en cours représentant un engagement financier de 81,5 M€ en investissement.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'adoption des contrats eau des communes d'Andrésy, Chatou, La Celle les Bordes, du syndicat intercommunal de gestion du ru d'Orgeval et de compléter les contrats eau de la communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) et du syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre, pour un montant total de subventions de 139 057€.

Ce rapport vous propose également de proroger le délai de validité du contrat eau du syndicat mixte d'aménagement du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et d'une subvention attribuée dans le cadre du programme exceptionnel de maîtrise des eaux de ruissellement à la communauté de communes du Pays Houdanais.

A – RAPPEL DU REGLEMENT

Le règlement en vigueur a été adopté par délibération du Conseil général du 28 mai 2010. Les dossiers sont examinés par opération à l'issue de la consultation des entreprises pour les travaux et sur la base d'estimatifs (APS ou AVP) pour les études générales. Un contrat avec la collectivité vous est proposé dès la première opération. Il est complété au fur et à mesure de l'adoption des opérations par l'Assemblée départementale. Les études préalables, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et les acquisitions vous sont présentées en même temps que les travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les opérations aidées dans le cadre des contrats eau et leurs taux de subventions sont :

- les études générales à 10%,
- les travaux de dépollution des eaux usées et pluviales à 15% pour les collectivités urbaines et 35% pour les collectivités rurales,
- les travaux de mise en valeur du milieu naturel à 20% pour les travaux d'aménagement et 30% pour les travaux d'entretien.

Les montants des travaux sont plafonnés par nature d'opération et les opérations dont le montant se révèle supérieur de 25% au prix-plafond ne sont pas éligibles.

Le montant des dépenses subventionnables est plafonné à 15 000 000 €HT par collectivité pour une période de 5 ans.

B – EXAMEN DES DOSSIERS

Les contrats qui vous sont proposés sont conformes au règlement. Ils représentent un montant total de subventions de 139 057 €. Le détail de chaque contrat eau est présenté en annexe au présent rapport. Une synthèse des nouvelles opérations vous est proposée ci-dessous :

	Synthèse des opérations	Montant €HT éligible	Montant des travaux TTC	Taux de la subvention	Montant de la subvention (€)
Commune d'Andrésey	Opération n°1 : Extension du réseau de collecte des eaux usées Grande rue de l'Hautil et rue Charles Infroit	94 489		15%	14 173
Commune de Chatou	Opération n°1 : Réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales sur l'île des impressionnistes	158 415		15%	23 762
Commune de la Celle les Bordes	Opération n°1 : Schéma directeur d'assainissement	51 800		10%	5 180
Syndicat Intercommunal de Gestion du Rubassin de la Pépinière à Orgeval d'Orgeval	Opération n°1 : Maîtrise d'œuvre et études préalables relatives aux travaux d'aménagement sur le ru d'Orgeval Opération n°2 : Optimisation du rubassin de la Pépinière à Orgeval Opération n°3 : Optimisation de la mare de Morainvilliers Opération n°4 : sécurisation routière et hydraulique à Chapet	295 190		20%	59 038
Communauté de communes du Pays Houdanais	Opération n°2 : Programme d'entretien 2011-2012 de la Vaucouleurs		115 612	30%	34 684
Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre	Opération n°2 : Programme d'entretien 2011-2012 des rigoles yvelinoises		7 400	30%	2 220
TOTAL		599 894	123 012		139 057

2 contrats concernent la dépollution des eaux usées et pluviales :

- l'extension du réseau de collecte des eaux usées pour la commune d'Andrésey,
- la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et pluviales pour la commune de Chatou.

1 contrat eau concerne les études générales : le schéma directeur d'assainissement de la commune de la Celle les Bordes.

3 contrats eau concernent les travaux de mise en valeur du milieu naturel :

- des travaux d'aménagement sur le ru d'Orgeval pour le syndicat intercommunal de gestion du ru d'Orgeval
- l'entretien 2011-2012 de la Vaucouleurs pour la communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) et des rigoles yvelinoises pour le syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre.

C - PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE DU CONTRAT EAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PNR DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a bénéficié d'un contrat eau, par délibération du 23 juin 2006, pour un montant de travaux de 1 528 845 €HT. Ce contrat, signé le 15 septembre 2006, est caduc au 15 septembre 2011.

Par délibération du 14 juin 2011, le syndicat sollicite la prorogation du délai de validité du contrat d'une année pour permettre la réalisation de l'aménagement hydraulique du torrent de la Madeleine. En effet les travaux ont été retardés en raison d'obstacle foncier et devraient démarrer début septembre.

Il vous est donc proposé de proroger le délai de validité de ce contrat jusqu'au 15 septembre 2012.

D - PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION DU PROGRAMME DE MAITRISE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

La communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) a bénéficié d'une subvention de 164 720 € au titre du programme de maîtrise des eaux de ruissellement par délibération du 24 février 2006 pour la création d'un bassin de stockage à Houdan.

Par courrier du 10 mai 2011, la CCPH sollicite la prorogation du délai de validité de cette subvention caduque au 9 juillet 2011. En effet, des négociations foncières ont fortement retardé les travaux qui ont démarré en juin.

Il vous est donc proposé de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 9 juillet 2012.

Si l'ensemble de ces propositions recueille votre accord, le projet de délibération suivant vous est soumis.

**ANNEXE AU RAPPORT :
FICHES RECAPITULATIVES DES CONTRATS EAU PROPOSÉS**

I - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE D'ANDRESY :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	12 484 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Extension du réseau de collecte des eaux usées, Grande rue de l'Hautil et rue Charles Infroit Montant de l'opération : 114 440 €HT plafonné à 94 489 €HT Montant de la subvention : 14 173 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 4,09 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l'eau : nulle car la part d'autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune d'Andrésy fait partie du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de l'Hautil (SIARH). Elle est maître d'ouvrage du réseau communal d'assainissement collectif séparatif. Le transport des eaux usées est assuré par le SIARH jusqu'à la station d'épuration des Grésillons appartenant au syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Le réseau d'eaux pluviales se déverse en Seine.

L'étude sur le fonctionnement du système d'assainissement du SIARH réalisée en 2005 a abouti à un programme de travaux sur l'ensemble du territoire syndical dont les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau communal d'assainissement de la commune d'Andrésy. La première opération présentée au titre du contrat eau est l'extension du réseau de collecte des eaux usées Grande rue de l'Hautil et rue Charles Infroit. Ces travaux supprimeront les rejets au milieu naturel des dispositifs individuels d'assainissement qui sont obsolètes et 9 branchements seront créés. Ces travaux ont bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 1^{er} août 2011 car leur réalisation doit être préalable à deux autres chantiers situés dans le même secteur.

II - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE CHATOU :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	30 439 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°3 du contrat eau :</u>	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et pluviales sur l'île des impressionnistes Montant de l'opération : 158 415 €HT (plafond de 181 963 €HT) Montant de la subvention : 23 762 €
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 3,04 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l'eau : nulle car la part d'autofinancement est couverte par des crédits disponibles
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune de Chatou est maître d'ouvrage du réseau d'assainissement communal. Le transfert des effluents est assuré par le syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS), le syndicat d'assainissement de boucle de Seine (SABS) et le syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération de Paris (SIAAP) jusqu'à la station d'épuration de Seine aval où ils sont traités.

Suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2000, la commune a réalisé 3,3 MHT de travaux de réhabilitation au titre d'un premier contrat eau. Elle souhaite poursuivre ce programme et le compléter suite à l'étude diagnostique du réseau d'assainissement séparatif de l'île des impressionnistes réalisée en 2008.

Elle a prévu un programme de travaux de réhabilitation du réseau communal de 850 00 €HT sur 3 ans. La première opération présentée au contrat eau est la réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'île des impressionnistes. Il s'agit de réhabiliter d'une part 92 ml du réseau de collecte des eaux usées qui rejoint le réseau du SIABS et d'autre part 233 ml du réseau de collecte des eaux pluviales qui se jette dans la Seine. Ces travaux supprimeront des rejets polluants en Seine ainsi que des infiltrations d'eaux pluviales près des habitations qui pourraient risquer de déstabiliser le sol.

III - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE LA-CELLE-LES-BORDES :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale – Premier contrat eau
<u>Population :</u>	934 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Etude générale
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Schéma directeur d'assainissement Montant de l'opération : 51 800 €HT (plafond de 175 000 €HT) Montant de la subvention : 5 180 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune de la Celle-les-Bordes est constituée du village de la Celle, de 3 hameaux et de nombreuses fermes isolées. Elle assure la gestion des réseaux de collecte des effluents communaux et des stations d'épuration du Maupas de 50 équivalents habitants et du bourg de 1000 équivalents habitants. L'exutoire de ces deux dispositifs de traitement biologique est l'Aulne, affluent de la Rémarde.

Le schéma directeur de l'eau, réalisé en 2007, par le syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement du bassin de la haute vallée de la Rémarde (SIEABHVR) a mis en évidence l'obsolescence de la station du bourg et son impact sur la qualité de la rivière. La commune a donc décidé de la restructurer. La première opération proposée au contrat est la réalisation du schéma directeur d'assainissement qui permettra de connaître l'état du système, d'évaluer la charge épuratoire à traiter et de définir la technique de traitement adaptée.

IV - CONTRAT EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS (CCPH) :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale – Deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	27 000 habitants dont 23 100 yvelinois
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de mise en valeur du milieu naturel
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Programme d'entretien 2011-2012 de la Vaucouleurs Montant de l'opération : 115 612 €TTC Montant de la subvention : 34 684 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La communauté de communes du pays Houdanais (CCPH) regroupe 34 communes dont 5 sont localisées en Eure-et-Loir. Son territoire s'étend sur les bassins versants de la Vesgre, affluent de l'Eure, et celui de la Vaucouleurs, affluent de la Seine. Ses actions, en matière d'environnement, sont axées sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la lutte contre le ruissellement et les inondations, ainsi que la gestion de l'assainissement non collectif suite à la création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) en octobre 2006.

La CCPH a bénéficié d'un contrat eau en juillet 2011 pour le diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif. Il vous est proposé de compléter ce contrat par le programme d'entretien 2011-2012 de la Vaucouleurs. La CCPH a établi un programme d'entretien sur 5 ans dont les enjeux sont de favoriser la biodiversité en éclaircissant la végétation des berges et de favoriser la vie aquatique en améliorant les écoulements dans le lit mineur. Le programme global de travaux représente un coût de 491 900 €TTC et concernera 27,5 km de linéaire. Au terme d'une déclaration d'intérêt général, la première tranche de travaux sera entreprise durant l'hiver 2011-2012. Elle concernera 10,3 km de linéaire de cours d'eau sur les communes

de Boissets, Civry-la-Forêt, Monchauvet, Courgent et Septeuil. Les opérations d'entretien seront menées de manière raisonnée et écologique conformément au règlement des contrats eau. En revanche, il n'est pas prévu d'organiser l'accessibilité du public aux cours d'eau dans ce programme d'entretien en raison du caractère privé des abords de ceux-ci sur le territoire de la CCPH.

V- CONTRAT EAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU RU D'ORGEVAL (SIGERO):

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Premier contrat eau
<u>Population :</u>	50 000 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de mise en valeur du milieu naturel
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Maîtrise d'oeuvre et études préalables aux travaux d'aménagement sur le ru d'Orgeval Montant de l'opération : 130 000 €HT Montant de la subvention : 26 000 €
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Optimisation du bassin de rétention de la Pépinière à Orgeval Montant de l'opération : 54 763 €HT Montant de la subvention : 10 953 €
<u>Opération n°3 du contrat eau :</u>	Optimisation de la mare de Morainvilliers Montant de l'opération : 88 931 €HT Montant de la subvention : 17 786 €
<u>Opération n°4 du contrat eau :</u>	Sécurisations routière et hydraulique en aval de la zone d'inondation contrôlée à Chapet Montant de l'opération : 21 496 €HT Montant de la subvention : 4 299 €
<u>Cofinancement :</u>	Aucun

Le syndicat intercommunal de gestion du ru d'Orgeval (SIGERO) a été créé en 2007. Il regroupe les communes des Alluets le Roi, Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Morainvilliers, Les Mureaux et Orgeval. Ce syndicat a les compétences de maîtrise des ruissellements, d'entretien, d'aménagement et valorisation environnementale du ru d'Orgeval et ses affluents. Le ru d'Orgeval est un affluent rive gauche de la Seine d'une longueur de 14 km environ. Le syndicat a programmé des travaux d'aménagement d'ouvrages de rétention d'eau sur le ru d'Orgeval sur les 2 années à venir afin de réduire les inondations. Les premières opérations proposées à ce contrat sont l'optimisation du fonctionnement du bassin de la Pépinière à Orgeval et d'une mare à Morainvilliers. Le bassin de la Pépinière d'une capacité de 28 000 m³ situé juste en aval de la zone d'activité commerciale d'Orgeval, en dérivation du ru d'Orgeval est alimenté par surverse des rus d'Orgeval et de Bréval. Il s'agit d'une part de retarder l'alimentation de ce bassin, en relevant le niveau des surverses des rus et d'autre part d'augmenter les débits d'exhaure du bassin dans les rus d'Orgeval et de Bréval. Par ailleurs, il s'agit de restructurer l'ouvrage de surverse de la mare traversée par le ru de la vallée Maria à Morainvilliers en installant une vanne régulatrice afin d'augmenter le volume de rétention de la mare. Ces travaux réduiront les inondations du carrefour de la RD113 et la RD69 situé en aval du bassin de la Pépinière à Orgeval. Une signalisation à feux clignotants sera également installée à ce carrefour. Les travaux ont fait l'objet d'un accord de commencement anticipé à compter du 1^{er} août 2011. Ces travaux seront réalisés de manière concomitante avec des travaux de maîtrise du ruissellement en secteur rural qui ont fait l'objet d'une subvention départementale au titre du programme de maîtrise des eaux de ruissellement approuvé le 24 février 2006.

VI - CONTRAT EAU DU SYNDICAT MIXTE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (SYB) :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Premier contrat eau
<u>Population :</u>	135 000 habitants dont 16 170 yvelinois
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de mise en valeur du milieu naturel
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Programme d'entretien 2011 des rigoles Montant de l'opération : 7 400 €TTC Montant de la subvention : 2 220 €

Cofinancement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil général de l'Essonne sollicités

Le syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre a été créé en 1970. Il regroupe la communauté d'agglomération du plateau de Saclay et les communes de Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Toussus-le-Noble et Verrières-le-Buisson. Il a pour missions de restaurer les fonctions hydrauliques, écologiques et récréatives des rigoles et étangs, de maîtriser les ruissellements du plateau pour protéger les vallées de l'Yvette et de la Bièvre contre les crues. Il envisage, en accord avec le syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Bièvre, de restaurer les rigoles d'alimentation de l'aqueduc de Saclay afin, entre autres, de réalimenter les fontaines de Versailles par les eaux pluviales du plateau

Le SYB a bénéficié d'un premier contrat eau en 2010 pour des travaux de réhabilitation de la rigole de Châteaufort. Il vous est proposé de le compléter avec le programme d'entretien 2011 des rigoles dans les Yvelines. Le programme concerne 7 600 m de linéaire dont 2 000 m dans les Yvelines. Les techniques employées de fauche tardive et d'élagage raisonné sont respectueuses de la biodiversité. L'entretien consiste également à abattre les arbres dangereux et à lutter contre la renouée du Japon. Les prestations seront exécutées en grande partie par le biais de conventions pluriannuelles avec une association de réinsertion et avec des agriculteurs. Le syndicat réalise également des aménagements de circulations douces le long de certaines rigoles conformément à l'impulsion que vous avez voulu donner dans le cadre du règlement des contrats eau adopté par délibération du 28 mai 2010.